15116/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 décembre 2017 Enregistré à la Présidence du Sénat le 6 décembre 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par Malte

E 12585



Bruxelles, le 1^{er} décembre 2017 (OR. en)

15116/17

CDR 173

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité des

régions, proposé par Malte

15116/17 af

DPG FR

DÉCISION (UE) 2017/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par Malte

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu la proposition du gouvernement maltais,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

15116/17 af

DPG FR

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 11 juillet 2017, en vertu de la décision (UE) 2015/1337 du Conseil⁴, M. Marc SANT a été remplacé par M. Mario FAVA en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M. Mario FAVA (Councillor, Swieqi, Local Council) avait été proposé.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

.

15116/17 af 2 DPG **FR**

Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Décision (UE) 2017/1337 du Conseil du 11 juillet 2017 portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par Malte (JO L 185 du 18.7.2017, p. 48).

Article premier

Est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

– M. Mario FAVA, Councillor, Fgura, Local Council (changement de mandat).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil Le président

15116/17 af 3